

## SEISSAN Le Conseil Municipal s'était délocalisé à Artiguedieu-Garanné, commune rattachée

Lors de la séance de rentrée



SEISSAN Le Conseil Municipal s'était délocalisé à Artiguedieu-Garanné, commune rattachée

Le Conseil Municipal de Seissan s'est réuni à la mairie annexe d'Artiguedieu Garrané sous la présidence de Monsieur François Rivière.

Le Plan Local d'Urbanisme y a été adopté à l'unanimité après approbation par la commission d'urbanisme. Ce document d'urbanisme remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols. Le PLU doit être compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Gascogne en cours d'élaboration.

Plusieurs parcelles appartenant à la commune et faisant l'objet d'un numéro de parcelle cadastrale, bien qu'étant des rues ou des voies communales ont été classées dans le domaine public de la commune. A l'inverse, un bout de la rue des tilleuls (domaine public) a été reclassé dans le domaine privé pour pouvoir être vendu comme partie du nouveau lotissement du Picadé.

Plusieurs appartements ont été autorisés à la location et le bâtiment et ses annexes, ainsi que les parkings de l'ancienne gendarmerie mis à disposition de la Communauté de Communes Val de Gers : c'est là que va être aménagé très prochainement la maison médicale pluridisciplinaire de Val de Gers.

Le cabinet Ingc d'Auch a reçu mission pour assurer la maîtrise d'œuvre du lotissement du Picadé dont les travaux de terrassement vont être engagés sous peu : 17 lots de 480 à 1000 m<sup>2</sup>, en continuité du lotissement du Poucouron.

Enfin, le Conseil a décidé de refaire la vitrification du parquet de la Salle des fêtes.

La séance de travail a été levée à 20 heures, et le maire-délégué d'Artiguedieu Garrané, Yves Dareux, a invité le Conseil Municipal à partager le verre de l'amitié, suivi par un repas préparé par les bénévoles du comité des fêtes du village, comme c'est devenu la tradition.